

## **Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 615/19 relatif aux comptes communaux de l'année 2018**

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 20 mai 2019 à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

Tout d'abord, la commission des finances souhaite relever une fois encore l'excellent travail que le service des finances accomplit.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal, déjà très complet et détaillé, et des informations générales qui y sont exposées, dont les éléments relevés ci-dessous :

### **Chapitre 2.1 « Résultats des comptes »**

Les comptes 2018 se soldent avec un excédent de revenus de CHF 751'112.85 avant les écritures de bouclage alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 395'200.00. Ce résultat provient essentiellement d'une augmentation des recettes fiscales tant des personnes morales que physiques et des impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers). Vu l'excellent excédent de revenus, la commune a profité de faire des amortissements extraordinaires sur des prochains PPA et également de faire des réserves pour les prochaines années.

### **Chapitre 2.2 « Charges de fonctionnement »**

Au budget, il était prévu un prélèvement sur les réserves mais les travaux n'ayant pas eu lieu en 2018, ce prélèvement n'a pas été effectué. Le bénéfice des locations est constitué en réserve afin de garantir les entretiens des bâtiments. Depuis 2 ans, il y a eu moins d'entretien des bâtiments, raison pour laquelle une réserve de CHF 270'000.00 a été faite en 2018, afin d'assurer les prochains entretiens.

### **Chapitre 2.3 « Revenus de fonctionnement »**

Les impôts conjoncturels ont été bien supérieurs que prévus au budget. Toutefois, ce sont des montants qui sont difficilement estimables.

### **Chapitre 2.4 « Recettes fiscales »**

Un certain nombre de taxations rétroactives des personnes physiques ont été faites en 2018 par l'ACI, ce qui implique que la commune a reçu des impôts non prévus au budget. Les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations ainsi que sur les gains immobiliers n'ont pas d'influence sur le taux, mais 50% de ces revenus sont répercutés sur la facture sociale, raison pour laquelle lors du budget, il est préférable de rester prudent sur ces points.

### **Chapitre 2.5 « Péréquation »**

Environ un quart des revenus communaux sont destinés à la péréquation et la facture sociale. La commune s'acquitte d'acomptes pendant l'année et reçoit le décompte final en juillet de l'année suivante. La facture sociale dépend de la situation sociale du canton. Toutefois, une simulation est effectuée au bouclage des comptes sur la base de différents critères dont les impôts effectifs encaissés. Cette simulation se révèle très proche de la réalité.

### **Chapitre 3.2 « Marge d'autofinancement »**

L'endettement ne peut pas être couvert par les liquidités, ce qui est commun.

### **Chapitre 3 « Analyse financière »**

Malgré une augmentation de la dette, les intérêts diminuent grâce à des taux préférentiels. Ces ratios doivent toutefois être comparés sur plusieurs années.

#### Chapitre 4 « Endettement et service de la dette »

Les dettes à court terme sont en moyenne de 2 à 6 mois et servent à combler le manque de liquidités lorsque c'est nécessaire. L'endettement a augmenté en 2018 d'environ 6 millions, toutefois, une partie sera remboursée par les diverses associations intercommunales.

#### Chapitre 5 « Bilan »

Les 3 emprunts remboursés en 2018 sont des emprunts qui arrivaient à terme. Actuellement, les taux d'intérêts sont très bas, raison pour laquelle la municipalité profite de renouveler ou contracter de nouveaux emprunts.

#### Analyse de la commission des finances

La commission remercie le service des finances pour la bonne gestion des finances 2018 de la commune. En effet, les charges de fonctionnement avant les écritures de bouclage sont en baisse alors que les revenus augmentent. Une bonne nouvelle est que la marge d'autofinancement a augmenté en 2018 contrairement aux 3 années précédentes, celle-ci est suffisante mais reste jugée comme un résultat moyen. Cependant, le degré d'autofinancement est insuffisant, ce qui prouve que la commune ne peut pas autofinancer ses investissements et diminuer sa dette. L'endettement par habitant est encore en augmentation. Malgré que certaines dettes seront remboursées, la commission des finances souligne qu'il faut rester vigilant sur les prochains emprunts, compte tenu de l'endettement de la commune au 31.12.2018 qui est de CHF 32'170'683.00.

La commission a ensuite passé en revue le détail des comptes. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport.

En conclusion, la commission des finances remercie Madame Dominique Léglise et Monsieur François Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 tels que présentés ;

Article 2 : **d'approuver** l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon la proposition de la Municipalité ;

Article 3 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.



Hervé Cornaz



Michel Maillefer



Rachel Miaz



Serge Perrier



Bruno Vialatte



Natacha Stucki



Margot Melissa, rapporteuse

## **ANNEXE :**

### **Commentaires sur les comptes de fonctionnement**

- 141.480 Le prélèvement de CHF 20'000.00 prévu au budget pour les travaux de signalétique du cheminement piéton à travers Grandson n'a pas été effectué, donc une attribution à la réserve de CHF 13'000.00 (compte 141.380) a été faite. (Bilan 9282.24)
- 160.365.2 Diminution car abandon de loyer, l'effort de la commune s'élève à CHF 14'000.00
- 160.365.4 Montant de CHF 15'000.00 prélevé sur le fond pour activité pour des enfants.
- 170.365 Lorsque le personnel communal aide/participe à l'élaboration d'une manifestation, il n'y a pas de ventilation interne
- 190.318.5.1 La FAdEGE a les accès au SI d'Yverdon mais le montant est remboursé au compte 190.436. La prestation comprend forfait, maintenance, logiciel, matériel, etc.
- 348.423 Diminution des locations sur l'année 2018

### **Commentaires sur Etat des emprunts**

La formule du total général n'a pas pris en compte les 2 premières lignes de l'endettement à court terme, le total des emprunts au 01.01.2018 est de CHF 26'856'450 conformément au total au 31.12.2017

### **Commentaires sur tableaux d'investissement et amortissement**

- 9141.30.1 Il reste encore des factures à payer sur 2019
- 9146.04 Amortissement sur 5 ans et non 20 ans